

4-720-957-EX-1

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de La Recherche Scientifique
Université Saad Dahleb Blida 1
Institut d'Architecture Et d'Urbanisme I.A.U



DEPARTEMENT PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (DPAU)

MEMOIRE DE MASTER
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
Parcours Culture Constructive

Répertoire des édifices remarquables
De lapériode française dans les villes du Sahel Algérois (Ouest)

Présenté par : Kelala Mohamed ikbal

Sous la Direction du
Mr. AIT Hammouda Ibrahim

	Nom et prénom
Jury	
Président	Mr .Ait Saadi Hocine
Membre	Mme. Tiar Manel

Année Universitaire : 2016/2017

Remerciements :

Tout d'abord je remercie DIEU le tout puissant pour m'avoir aidé et donné la patience et la volonté pour réussir ce modeste travail.

Je tiens à remercier particulièrement mon encadreur Ait Hamouda Brahim qui à généreusement accepté de me diriger, de nourrir ce travail de son savoirs avec beaucoup de patience et de rigueur.

Je tiens aussi à exprimer mes profondes gratitudees pour ma chère famille qui m'a soutenu et encouragé à réaliser ce modeste travail.

Je tiens à transmettre mes remerciements à :

- ✓ Mes amis et collègues qui m'ont aidé et soutenus moralement et avec qui j'ai passé les meilleurs moments de ma vie universitaire.
- ✓ A tous les gens qui m'ont aidé de près ou de loin à l'élaboration de mon projet et de sa présentation.
- ✓ A tous les membres du jury qui ont bien voulu examiner et porter un jugement sur mon projet.

Merci à tous

Résumé :

Ce travail de recherche consiste à examiner une problématique concernant le patrimoine bâti du sahel ouest algérois. Les édifices remarquables étudiés sont répartis sur 05 villes. Ce travail c'est limité à l'inventaire du patrimoine bâti français dans la région. Une liste a été établie le concernant. L'état des édifices étudiés a été bien éclairci. Avant d'arriver à ce stade le travail à bien détailler les concepts de l'étude notamment les notions de patrimoine bâti, patrimoine culturelles, valeurs patrimoniales...etc. ensuite c'est la méthode de l'inventaire qui a été expliqué en mettant en exergue celle appliquée en Algérie. La situation du Sahel ouest algérois a été bien définie ainsi qu'une chronologie adéquate à l'étude a été illustrée.

Mots clés : patrimoine, patrimoine bâti français,, sahel algérois, édifices remarquables.

المخلص :

يتمثل هذا العمل البحثي في دراسة إشكالية التراث المبني للساحل الغربي لمدينة الجزائر. تتوزع البنايات المميزة المدروسة على 05. وقد اقتصر هذا العمل على حصر التراث المبني في المنطقة في جانبه الفرنسي. وتم إعداد قائمة بالبنايات المدروسة، كم تم توضيح حالتها. وقبل الوصول إلى هذه المرحلة وضَّح البحث المفاهيم المرتبطة به وبخاصة مفهوم التراث المبني، والتراث الثقافي، والقيم التراثية... الخ. وبعدها تم شرح طريقة الجرد المتبعة مع إبراز تطبيقها في الجزائر. وأخيرا تم تحديد موقع الساحل الغربي لمدينة الجزائر بدقة كما تم ضبط كرونولوجيا تاريخية مناسبة للدراسة موضحة على شكل أسهم تاريخية.

الكلمات المفتاحية : التراث، التراث الفرنسي، ساحل الجزائر، بنايات تراثية هامة

Abstract

This research work consists of examining a problematic concerning the built heritage of the western Algiers Sahel. The remarkable buildings studied are spread over 05 cities. This work is limited to the inventory of French built heritage in the region. A list has been drawn up concerning this heritage. The condition of the buildings studied has been well clarified. Before arriving at this stage the work detailed the concepts of the study including notions of built heritage, cultural heritage, heritage values ... etc. then the method of the inventory was explained like applied in Algeria. The situation in the western Sahel of Algiers has been well defined and a very adequate chronology has been illustrated.

Keywords: heritage, French built heritage, Algerian Sahel, remarkable buildings

Liste d'illustrations

La liste des figures

Chapitre 3 :

<i>Figure 1</i> : caret de sahel algerios.....	28
<i>Figure 2</i> : la ville de cheraga.....	29
<i>Figure 3</i> : la ville de douéra.....	30
<i>Figure 4</i> : la ville staouali.....	31
<i>Figure 5</i> : la ville de ain benian.....	32
<i>Figure 6</i> :la ville de zeralda.....	33

Chapitre4 :

<i>Figure 4.1</i> :la caret de sahel algérois	39
---	----

La liste des photos

Chapitre 4

Photo 4 .1:auberge du moulin	40
Photo 4 .2: l'église de chéraga	41
Photo 4.3 : la trappe de staouaeli	42
Photo 4.4 : la trappe de staouaeli	43
Photo 4.5: APC de zéralda.....	44
Photo 4. 6 : groupe scolaire	45
Photo 4 7 hôtel de la ville zéralda	46
Photo 4.8 :APC ain benaine	47
Photo 4 9: mosqueé ain benaine	48
Photo 4.10: APC De douéra	49
Photo 4.11: cinéma douéra	50

TABLE DES MATIERES

Introduction générale

1- Introduction générale.....	01
2 - Problématique.....	02
3 - Hypothèse de la recherche	03
4 - Objectif de la recherche	03
5 - Terrain de la recherche	03
6 - Démarche Méthode de la recherche.....	04
7 - structure de la recherche	05

Chapitre 1: Les Concepts de la recherche

Introduction	07
1.1. Patrimoine.....	07
1.2 Patrimoine bâti.....	08
1.3 Patrimoine architectural.....	08
1.4 Patrimoine culturelle	09
1.5 Sauvegarde.....	09
1.6 Conservation	10
1.7 Répertoire	11
1.8 l'Inventaire.....	11
1.9 Valeurs patrimoniales architecturales du Bâti.....	11
1.9.1 La valeur historique.....	12
1.9.2 La valeur documentaire	12
1.9.3 La valeur architecturale	12
1.9.3 La valeur contextuelle	13
Conclusion	13

Chapitre 2 : l'Inventaire du patrimoine architectural pour le Répertoire

2.1. Introduction	15
2.2. Définition de l'inventaire	15
2.3. Rôle de l'inventaire	16
2.4. Méthode de l'inventaire.....	17
2.4.1 Les Etapes de l'inventaire.....	18
2.5. L'inventaire en Algérie.....	19
2.5.1 La méthode utilisée en Algérie.....	19
2.6. Exemple de l'inventaire du patrimoine Architecturale.....	21
2.6.1 fiches des édifices Remarquable, Ville de Lille, France.....	21
2.7 Conclusion	25

Chapitre 3 : Sahel Algérois Présentation générale

3.1. Introduction	27
3.2 Définition du Sahel	27
3.3 Situation géographique du Sahel Algérois.....	28
3.3.1 Situation des zones étudiées :	
3.3.2 Dely Ibrahim.....	28
3.3.3 Chéraga.....	29
3.3.4 Douéra.....	30
3.3.5 Sidi Fredj.....	31
3.3.6 Staoueli.....	31
3.3.7 Ain Benian.....	32
3.3.8 Zeralda.....	33
3.4 . Histoire de la Région Ouest du Sahel.....	33

3 .5. Les Villes historiques de la Région Ouest du Sahel	35
3 .6 Conclusion	38

Chapitre 4 : Elaboration du répertoire des édifices remarquable des villes

4 .1. Introduction	40
4.2 La méthode appliqué Pour le Répertoire	40
4.3 Les critères de reconnaissance de caractère Edifice remarquable.....	41
4.4 la liste des édifices remarquables recensés dans les villes cas d'étude	45
4. 5 Le répertoire des Edifices remarquables	46

Conclusion générale

Récapitulatif	56
Résultats de la recherche	56
Perspectives de la Recherche.....	56

Bibliographie

Bibliographie	57
---------------------	----

Introduction Générale

1-Introduction

Le patrimoine en général est sous-estimé en Algérie, le patrimoine bâti français en particulier. Nous nous connaissons que vaguement son existence. Sa situation juridique n'est pas claire. On cherche toujours à le protéger.

De ce fait Répertoire des édifices remarquables de la période Française du 19eme siècle du Sahel algérois est non seulement un travail technique qui a pour but la classification et la connaissance de ces édifices, mais un travail qui rentre dans le cadre de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine algérien de cette époque.

Ce patrimoine peut nous aider à bien connaître l'origine des villes algériennes, notamment celles construites dans des nouvelles zones loin des anciennes Medina antérieures à la colonisation, datant de la période turque ou andalouse ou autres plus anciennes. Cette connaissance joue un grand rôle dans la reconstruction de notre histoire architecturale et peut nous inspirer en matière de bâti en général.

En plus ce type de travail peut nous aider à résoudre l'une des plus importantes problématiques liées à la culture et à l'identité en général. Il peut aussi, dans nos cas étudiés, donner un fond d'histoire culturelle au Sahel algérois dans des buts didactiques ou tout simplement ayant trait au tourisme naissant dans notre pays qui vise la communauté européenne en général et française en particulier.

2-Problématique

La conservation du patrimoine bâti algérien doit suivre une logique d'approche en termes de constat. Le patrimoine architectural français est le plus important et le moins valorisé d'après les autorités c'est pour cela que nous interpellons à cet effet sa conservation qui doit être entamée par sa reconnaissance. Cette tâche devra être entamée par l'identification des édifices remarquables qui contiennent les cas d'études.

- Ces villes du Sahel algérois recèlent-elles des édifices remarquables ?
- Est-ce que ces édifices remarquables jouissent d'une protection juridique ?

3- Hypothèses de la Recherche

Pour répondre à ces questions nous avons formulés deux hypothèses qu'on essaye à examiner.

- 1 - Il existe des édifices remarquables dans tout le Sahel ouest algérois.
- 2- ces édifices remarquables ne jouissent d'aucune protection juridique.

4-Objectifs de la recherche

Nous visons par ce travail tout d'abord à retracer notre histoire algérienne à partir du sahel algérois, ensuite à étudier les caractéristiques du bâti colonial afin d'atteindre plusieurs buts.

Parmi ces buts on peut citer :

- Reconnaître ces édifices.
- Faire un constat de l'état de ces édifices.
- Créer une base de données pour ce genre d'architecture coloniale.

Dans l'ensemble nous, nous envisageons tirer le maximum de leçons de ces édifices choisis, soit du côté architecture et patrimoine out du côté histoire, culture et développement touristique de la région.

5-Terrain de la recherche

Notre terrain de recherche s'étend sur trois régions du sahel algérois :

- La ville de Chéraga
- La ville de Staoueli
- La ville de Douéra
- La ville de Ain Beniane
- La ville de Zéralda

Nous avons choisis ces régions pour plusieurs raisons :

- 1- Ces régions forment un territoire commun et s'attachent l'une l'autre.
- 2- Elles ont un littoral commun allant de sud vers le Nord, tout d'abord on trouve la région d'Ain Benian (Guyot ville), totalement au nord, Chéraga

ensuite du côté ouest avec un profondeur dans les hauteurs du sud (les dunes de Chéraga), vers Staouali à l'ouest de Chéraga ayant une morphologie presque similaire à Ain Benian due à son allongement tout le long du littoral. Enfin en allant totalement au sud vers Douéra.

3- On trouve des édifices importants dans ces villes vu qu'ils sont presque totalement créés durant l'époque coloniale.

Nous avons aussi constaté que malgré plus d'un siècle passé après le recouvrement de l'indépendance de l'Algérie, le centre de ces régions reste typiquement colonial. Toutes les constructions postcoloniales n'ont fait qu'un périphérique irrégulier sans aucune empreinte architecturale déterminée. (Maisons individuels, bâtiments, édifices publics...etc.).

Aujourd'hui les édifices répertoriés par notre étude sont presque tous entourés par des bâtiments construits très récemment ou par des maisons individuelles ne respectant aucune norme architecturale.

6-Démarche et Méthodologie de la recherche

Nous avons choisi une démarche simple. Tout d'abord nous avons contacté l'un des spécialistes les plus connus dans le patrimoine de la région en l'occurrence Mr Ahmed Karim Labech qui nous a présenté ses livres , parmi ces livres :

-1 Chéraga

-2 Haouch et Village

Ensuite nous avons contacté le Dr. Archéologue Hadji Yacine Rabah spécialiste dans le domaine de l'archéologie qui nous a présenté son œuvre en langue arabe intitulée : « *مونوغرافيا سيدي فرج* » dont le chapitre est consacré à la région du sahel algérois.

La lecture de Ces ouvrages s nous a permis de s'orienter vers l'archive de la wilaya d'Alger où nous avons trouvé d'importantes anciennes cartes et des documents qui nous ont été très utiles.

Cette recherche préliminaire nous a bien aidé à comprendre l'histoire de ces édifices et les conditions dont lesquelles ont été construits.

7 - Structure de la Recherche

La structure de notre travail est structurée autour de quatre chapitres :

Introduction générale : Introduction générale ; Elle met en exergue le constat observé qui est le fondement du sujet, la problématique, la question posée, Hypothèse de la recherche et les objectifs de la recherche, terrain de la recherche et la méthodologie, ainsi que les méthodes et les outils de vérification, suivie de définitions brèves des concepts utilisés, et enfin la structure de mémoire.

Chapitre 1 : les concepts de la recherche

Chapitre 2 : l'inventaire du patrimoine architectural pour le Répertoire

Chapitre 3 : Sahel Algérois Présentation général

Chapitre 4 : Elaboration du répertoire des édifices remarquables de la période coloniale.

Conclusion générale, qui contient un Récapitulatif, Résultat de la recherche et à la fin une Perspective de la Recherche

Chapitre 1

Les concepts de la recherche

Introduction

Avant d'entamer notre recherche qui concerne la reconnaissance du patrimoine bâti en général, notamment la catégorie qui constitue notre objet de recherche à savoir les édifices remarquables, il est important pour nous de maîtriser les différentes notions et concepts qui qualifient le bâti et les actions qui visent la prise en charge.

Nous entendons par concepts de recherche, toutes les notions bien déterminées ayant une étroite relation avec l'étude d'inventaire du patrimoine Architectural bâti. Dans ce cadre nous allons passer en revue l'ensemble des concepts dont notre étude aura besoin pour clarifier tel ou tel domaine.

Nous allons ci-dessous essayer de clarifier les concepts suivants : patrimoine, patrimoine bâti, conservation, les Valeurs patrimoniales architecturales du bâti tels que, la valeur historique, la valeur contextuelle, la valeur architecturale et la valeur documentaire. Enfin nous allons mettre l'accent sur le concept d'inventaire qu'on va lui consacrer tout un chapitre.

1.1 Patrimoine

La notion de patrimoine, récente dans notre lexique «couvre de de façon nécessairement vague tous les biens, tous les trésors du passé»¹. Cette notion est élargie parfois «à tout ce que le passé nous a légué, sans distinction d'époque ni de critère esthétique »².

A l'origine la notion de patrimoine est limitée à quelques disciplines et secteurs tels que les musées, les monuments, ou les sites archéologiques, ensuite « elle étendu son action pour englober de manière extensive les traces matérielles et immatérielles du passé jusqu'à y incorporer l'ensemble des productions humaines. C'est donc tout le tangible et l'intangible qui entrent aujourd'hui dans la définition du patrimoine ».³

Maintenant L'idée de patrimoine s'étend à tout l'environnement naturel et culturel, matériel et immatériel. Rien de ce qui est réel, symbolique ou

¹ BABELON, Jean Pierre et CHASTEL, André, La notion de Patrimoine - 19, IN STAVY ARCHITECTES - ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - MEMOIRE DE RECHERCHE - MARS 2015,p09.

² Ibid.p.09.

³ Bernard Schiele, (sous la direction de) patrimoine et identités, éditions Multimondes,quebec 2002,p.1.

imaginaire n'échappe à son emprise. Le patrimoine «claquemure pour ainsi dire tout l'univers»⁴ selon la formulation de Girardin.

Historiquement, Le terme patrimoine à évoluer avec le temps depuis le 18 siècle. Selon quelques ouvrages cette notion est née après 1789. En France la première commission des monuments est fondée en 1790. En Algérie l'intérêt au programme de patrimoine été limité, ce n'est qu' en 2012 que le ministère de la culture à entamer un « programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel » en collaboration avec l'union européenne.

1.2 Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti est un sous ensemble du patrimoine en général. Il contient les édifices et les bâtis de tout genre appartenant à des époques loin du contemporain.

On dirait toujours que le patrimoine bâti est en relation avec l'époque de sa construction, de par sa façon ou les matériaux dont il est construit ou son emplacement. «Le patrimoine bâti que l'on entretient et que l'on visite s'est souvent construit sur ou avec les éléments naturels qui ont présidé au choix de son emplacement, des matériaux ou des gestes qui l'ont façonné.»⁵

1.3 Patrimoine architectural ⁶

L'expression «patrimoine architectural» est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants :

1 : les monuments : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;

2 : les ensembles architecturaux : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

⁴ Pour pasticher la belle et juste formulation de Girardin reprise par Davallon, voir, Schiele, Ibid,p.2.

⁵ « Patrimoine culturel, patrimoine naturel »Objectifs et orientations thématiques, JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 20 et 21 septembre 2014, ministère de la culture et de la communication, France ,p.4.

⁶ Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Grenade,1985

3 : les sites: œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

1.4 Patrimoine culturelle ⁷

Sont considérés comme "patrimoine culturel" :

- Les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.
- Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

1.5 Sauvegarde

L'identification, la protection, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement⁸

⁷ Convention Concernant la Protection du Patrimoine Mondial, Culturelle Naturel, Paris ,16 nov/1972/UNESCO p.2 .

⁸ La recommandation de Nairobi 26 novembre 1976, définition, sauvegarde

1.6 Conservation

La mise en valeur de l'édifice existant et son adaptation au contexte existant sont deux conditions nécessaires à toute conservation car celle-ci « doit concilier la mise en valeur de l'existant, et son adaptation au contexte actuel »⁹.

De ce fait on peut dire que la légitimité des interventions pour la mise en valeur d'un bâtiment est liée à ces deux facteurs, malgré qu'en réalité on constate souvent « des compromis nécessaires »¹⁰ pratiqué par les intervenants en matière de mise en valeur pour qu'ils puissent réaliser la conservation.

La Charte de Venise de 1964 sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites, à confirmer cette orientation en indiquant que « Restauration » est le terme que l'on emploie encore pour désigner les interventions tendant à restituer une vie à une œuvre d'art »¹¹.

sur le plan pratique on peut dire que la conservation nécessite à la fois le recours à des techniques traditionnelles et nouvelles « Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience »¹².

En matière de conservation on est dans l'obligation en général de respecter quelques conditions nécessaires telles que :

- L'intérêt scientifique et éducatif du lieu.
- l'intégralité des éléments qui témoignent de l'évènement historique.

La charte de Venise de sa part stipule que « La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien. ».

Cela est garantie en général par la fouille, l'étude d'histoire et par tout procédé technique existant. Parfois on utilise des méthodes extrêmement complexes comme était le cas des temples égyptiens d'Abou Simbel ou la colline qui abrite les temples « a été découpée en blocs, puis acheminée vers le nouveau site et

⁹ STAVY ARCHITECTES, op cite,p.52.

¹⁰ Ibid.p.52.

¹¹ https://www.universalis.fr/encyclopedie/restauration-architecture/#i_39340

¹² Charte de Venise, STAVY ARCHITECTES, op cite,p.12.

réassemblée sur une gigantesque coupole béton »¹³ pour éviter les conséquences néfastes du Barrage d'Assouan.

1.7 Répertoire :

Inventaire méthodique (énumération, liste, table, etc.) ou les informations sont classés dans un ordre qui permet de les retrouver facilement, Il est le support de ces informations, le répertoire ayant catalogue comme synonyme, en exemple, répertoire d'adresses, d'auteurs, de bibliographies¹⁴

1.8 Inventaire

C'est un sommaire des édifices d'intérêt archéologique, homérique ou artistique, constitue un élément du patrimoine national. et aussi c'est un manuel d'instructions à suivre strictement.¹⁵

1.9 Valeur patrimoniale architecturale du bâti

Concrètement on ne peut pas mesure la valeur d'un patrimoine puisque cette valeur est multiple et immesurable. Elle est multidimensionnelle allant de l'histoire à la valeur de mémoire aux techniques de constructions en passant par la culture et la civilisation d'une nation. La valeur du patrimoine architectural reste toujours relative selon la nature de la partie qui donne son jugement. Un bâti ou un monument a de la valeur pour une personne n'a aucune valeur pour l'autre selon l'intérêt ou la culture ou la position de chacune de ces personne e vers cet édifice ou ce bâti ou cette statue.

Le grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal a bien détaillé la notion de valeur architecturale du bâti en faisant la différence entre trois concepts¹⁶ :

- La valeur historique
- La valeur documentaire
- La valeur contextuelle

Concernant la valeur d'ancienneté il a estimé qu'elle « n'est pas le seul critère à prendre en considération lorsqu'on évalue la valeur patrimoniale d'un bien. Ainsi, on découvre de plus en plus l'intérêt du patrimoine

¹³ STAVY ARCHITECTES, op cite,p.13.

¹⁴ Déf de Mr Ait Hammouda, l'encadreur de cette mémoire

¹⁵ Livre de prescription technique N7 Pré-inventaire (inventaire générale des monuments et des richesses artistiques de la France).

¹⁶ Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, base de données sur le patrimoine <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/qgen.php>

architectural d'après-guerre qui constitue un autre jalon de l'histoire de l'art et qui exprime les idéaux modernes typiques de son époque ».

D'après cette analyse on n'a pas un temps bien précis par lequel on peut déterminer qu'un édifice à une valeur patrimoniale architecturale ou qu'il n'a pas. D'après quelques points de vue nord-américains les bâtisses construites après 1945 peuvent se compter parmi le patrimoine architectural et ont de la valeur vu que la civilisation nord-américaine n'est pas ancienne telle que la civilisation européenne ou africaine ou asiatique.

1.9.1 La valeur historique

La valeur historique d'après quelques sources est « une notion inconnue avant la Révolution Française. Il serait toutefois erroné d'affirmer que personne avant cette époque n'avait conscience de l'existence d'un héritage légué par les générations antérieure».¹⁷

Toutefois « La valeur historique s'avère d'autant plus grande que l'état d'origine du monument est demeuré inaltéré. (...) Le culte de l'historique veut arrêter toute dégradation mais sans toucher à celles déjà accomplies qui justifient son existence »¹⁸.

1.9.2 La valeur documentaire

Selon le dictionnaire Glosbe «La valeur documentaire est définie par les critères traditionnels que sont les valeurs historico-structurelle, historico-personnelle, historico-technique, historico architecturale, etc. ».¹⁹ d'une façon plus précise et plus proche du patrimoine architectural « La valeur documentaire évalue l'ancienneté du bâtiment ou du lieu par rapport à ses comparables et évalue dans quelle mesure il illustre une phase de l'évolution de la collectivité ou un événement historique »²⁰

1.9.3 La valeur architecturale

Le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal précise que « La valeur architecturale évalue l'importance architecturale du bâtiment ou du lieu dans la production courante de l'époque et dans l'ensemble de la production de son

¹⁷ STAVY ARCHITECTES, op cite,p.08.

¹⁸ Ibid.p.04.

¹⁹ <https://fr.glosbe.com/fr/fr/valeur%20documentaire>

²⁰ <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/qgen.php>

concepteur aux niveaux formel, fonctionnel et constructif. Elle prend en compte le degré d'authenticité du bien de même que son état physique »²¹

1.9.4 La valeur contextuelle

Selon le centre national de ressources textuelles et lexicales français la notion de contexte signifie dans le domaine de l'art « Ensemble de circonstances liées, situation où un phénomène apparaît, un événement se produit ».²² il parle de « L'étude de la position elle-même, des routes, des voies ferrées qu'elle commande, des ravitaillements qu'elle protège »²³ ... tandis que pour le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal « La valeur contextuelle pour mesure trois éléments : l'intégrité de l'aménagement paysager, la contribution du bâtiment ou du lieu sur le caractère du secteur et sa valeur symbolique pour la collectivité.²⁴ »

Conclusion

Nous pouvons dire en conclusion que le patrimoine bâti en général à plusieurs concepts. Ces concepts sont indispensable pour la reconnaissance et connaissance du bien bâti.

²¹ Ibid

²² <http://cnrtl.fr/definition/contextuel>

²³ Ibid

²⁴ <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/qgen.php>

Chapitre 2

**L'Inventaire du patrimoine architectural
pour le Répertoire**

2.1 Introduction

Faire un inventaire c'est à la fois poursuivre une méthode scientifique et essayer d'atteindre des objectifs à caractères historiques et culturelles dans le cadre de la préservation du patrimoine d'une nation et de faire valoir son génie dans une période déterminée.

L'organisation des nations unies par le biais de l'UNESCO à procéder depuis les années soixante-dix à l'élaboration d'un manuel concernant la méthode de l'inventaire en vue d'uniformiser et d'approfondir les expériences des nations en ce domaine.

2.2 Définition de l'inventaire

En jurisprudence l'inventaire « signifie en général un état et une description de quelque chose »¹. Le dictionnaire Larousse définit l'inventaire dans un sens plus vaste comme une « revue détaillée, minutieuse, un recensement de quelque chose », ou comme un « recensement exhaustif des éléments patrimoniaux » lorsqu'il s'agit d'une entreprise.² Wikipédia décrit avec détail la mission originelle de L'inventaire du patrimoine telle qu'exprimée en 1964 en France, à savoir «recenser et décrire l'ensemble des constructions présentant un intérêt culturel ou artistique ainsi que l'ensemble des œuvres et objets d'art créés ou conservés en France depuis les origines » ou « recense[r], étudie[r] et fai[re] connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. » comme formulée actuellement³.

Selon « l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France »⁴, paru suite au décret de 1964⁵, « L'inventaire est un instrument indispensable et fondamental de la protection et de la conservation du patrimoine culturel immobilier »⁶. Les deux termes « inventaire » et « enquête » sont utilisés selon la même source « indifféremment pour désigner l'enregistrement organisé des informations »⁷.

¹ https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Encyclop%C3%A9die/1re_%C3%A9dition/INVENTAIRE.

² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inventaire/44080#5x2C66CP2zmzp3tl.99>.

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Inventaire_g%C3%A9n%C3%A9ral_du_patrimoine_culturel

⁴ L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France(1964),(édition numérique imprimerie nationale 2009.

⁵ DÉCRET N° 64-203, du 4 mars 1964 instituant auprès du Ministre des Affaires culturelles, une Commission Nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

⁶ L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, op.cité, P.12.

⁷ Ibid. p.12.

Par ailleurs on fait la différenciations entre quatre types d'inventaire :

- l'inventaire monumental immobilier.
- L'Inventaire des richesses d'art mobilières : tableaux, collections, œuvres précieuses.
- L'Inventaire de la documentation artistique.
- L'Inventaire iconographique, où serait planifiée l'étude des cultes régionaux, des symboles, images et emblème.⁸

De ce fait nous considérons que notre travail ne concerne que le premier type d'inventaire soit « l'inventaire monumental immobilier » appliqué à quelques cas du littoral algérois.

2.3 Rôle de l'inventaire

De ce fait « L'inventaire constitue un outil essentiel pour la gestion des ressources, de quelque nature qu'elles soient. Il est indispensable à l'élaboration et à l'exécution des politiques concernant la préservation et la présentation du patrimoine culturel »⁹.

Ce type d'inventaire ne peut avoir qu'un rôle scientifique. il ne peut avoir par définition un rôle de réglementation ou un autre rôle à caractère administratif ou commercial hormis ce que peut générer la valorisation des anciens édifices en matière de tourisme ou de notoriété au lieu dont ils appartiennent.

Dans ce sens l'application du texte concernant la création d'une commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques en France dans le cadre du 4eme Plan(1964), a bien défini son rôle qui consistera à travailler « dans un contexte de recherche scientifique pure, excluant toute préoccupation d'ordre administratif ou fiscal, à recenser, à étudier et à faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique constitue un élément du patrimoine national ».¹⁰

Ce caractère scientifique quoiqu'il lui enlève la valeur officielle, il lui donne une force qui vient de « de la description et de l'explication. Son but premier est

⁸ L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, op cité, P.18.

⁹ Meredith H. Sykes, manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier, op cité, p.7.

¹⁰ L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, op cité, P.17.

d'amener à constituer des monographies convenables des édifices actuellement protégés mais encore, et peut être surtout, de réunir une documentation sérieuse sur les innombrables édifices, fragments d'édifices, ou ensembles d'édifices, qui n'ont jamais fait et ne feront jamais l'objet d'une mesure administrative, qui sont d'ailleurs plus ou moins légitimement voués à disparaître, et dont il est inadmissible qu'on ne constitue pas le dossier, quand il en est temps encore »¹¹.

D'une façon générale l'Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques

- à recenser,
- à étudier,
- et à faire connaître »¹².

2.4 Méthode de l'inventaire

Lors de la réunion de Paris en 1980, les experts en la matière ont étudié les différentes expériences des pays concernant les méthodes utilisées dans le cadre des inventaires déjà élaborés, afin d'en tirer les leçons et « illustrer les besoins et situations existant dans le monde et présenter différentes approches scientifiques ».¹³

Ils ont recensé onze systèmes appliqués à travers le monde. Pour examiner ces onze systèmes les experts se sont convenu sur le besoin de « de traiter plusieurs genres de questions réparties sur 04 sections :

- Définition,
- Discussion,
- Récapitulation/évaluation
- Analyse des questions,

« Dans la section Analyse des questions sont étudiées toutes les questions posées dans les fiches analytiques incluses dans le manuel »¹⁴ cité auparavant.

¹¹ Ibid., p.12.

¹² Livret des prescriptions techniques N°1 principes généraux, Ministère des affaires culturelles inventaire général des monuments, mars 1968, P.2.

¹³ Meredith H. Sykes, manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier, op cité, p.11.

¹⁴ Ibid., p.31.

Ces questions sont regroupées dans un ordre thématique et logique en sept catégories principales.

2.4.1 Les Etapes de l'inventaire

« 1. **Identification/emplacement.** Nom de l'entrée, type ou usage, emplacement géographique, coordonnées cartographiques ou références cadastrales, statut de la propriété.

2. **Intérêt /classement.** Importance ou intérêt du bien, degré actuel de protection officielle et autres aspects juridiques (décret et date de classement, etc.), degré de protection proposé pour l'avenir.

3. **Date/historique.** Date du bien et historique, campagnes de construction, événements, légendes et traditions qui y sont associés, auteur de l'œuvre.

4. **Description.** Zone et cadre, site et structure; dimensions, style, matériaux, technique, éléments et caractéristiques immobilières et mobilières.

5. **Conservation/restauration/préservation.** État actuel, travaux d'entretien effectués dans le passé, perspectives et pratiques futures.

6. **Documentation/référence.** Sources de référence qui ont fait l'objet d'une publication : bibliographie, dossiers, rapports, cartes, plans, dessins, photographies et microfiches ; pièces jointes, s'il y en a ; informations d'archives, renvois aux autres fiches analytiques du système.

7. **Systématisation.** Renseignements concernant le déroulement de l'enquête: date et source de la fiche analytique; inspection du site et système adopté pour l'organisation des informations relevées, le cas échéant. »¹⁵.

Cette méthode peut être considérée comme un vrai guide pour tout travail voulant entrer dans le domaine de l'inventaire ? Ce que nous essayons de le faire.

De toute façon nous ne pouvons dans ce genre de travail se limiter seulement à un ou quelques aspects. On doit répondre à toutes les questions dans les limites de possible.

Ceci n'est pas toujours en contradiction avec une sélection des monuments concernés par notre inventaire. Une sélection bien étudiée pourra nous aider à

¹⁵ Ibid.p.31.

bien maîtriser notre travail. On dirait souvent que l'étude basée sur l'inventaire est toujours sélective. La sélection pourra s'orienter vers les périodes étudiées ou vers le type d'édifices qu'on envisage répertorier.

Nous pouvons arriver à ce qu'on appelle les séries d'exploitation, qu'il s'agit essentiellement « des séries de Monuments ou d'Œuvres d'Art présentant entre elles un nombre "X" de caractéristiques communes (morphologie, localisation, date, thème, iconographique, auteur..), ou des séries iconographiques telles que, par exemple, celle correspondant au "thème" de la licorne, dans un secteur géographique donné, quelque soit le support (sculpture, peinture, tapisserie) de sa représentation. »¹⁶.

Toutes ces conditions méthodologiques qu'on doit respecter ne doivent pas nous faire oublier de donner toute notre attention à l'objectivité et la précision de l'information en plus de « ne pas dépasser dans la description le niveau des connaissances certaines »¹⁷

2.5 L'inventaire en Algérie ¹⁸

le Ministère de la Culture a exprimé la volonté de se doter également de fiches d'inventaire plus légères (recensement et pré-inventaire) pour accélérer le processus de l'inventaire général en vue d'accompagner l'identification et la sélection de biens culturels à soumettre au classement. Il s'agit d'une part de rééquilibrer le corpus par rapport au classement existant et, d'autre part, de favoriser l'appropriation par les citoyens de leur patrimoine culturel, tout en permettant d'évaluer les risques (d'origine naturelle ou humaine) pour s'assurer de leur sauvegarde. Une fiche articulée sur 3 niveaux d'approfondissement est ainsi proposée, où le niveau 3 représente la fiche d'inventaire proprement dite, issue du travail méthodologique illustré ci-dessus :

2.5.1 La méthode utilisée en Algérien ¹⁹

Niveau 1 : fiche de recensement (sélection des champs élémentaires pour l'inventaire général des biens culturels immobiliers protégés et non protégés)

Niveau 2 : fiche de pré-inventaire (sélection des champs nécessaires pour une

¹⁶ Livret des prescriptions techniques N°1 principes généraux, op cité p.14,15.

¹⁷ Ibid.p.20.

¹⁸ Programme d'Appui à la Protection et Valorisation du Patrimoine Culturel en Algérie, ministère de la culture,2016

¹⁹ Programme d'Appui à la Protection et Valorisation du Patrimoine Culturel en Algérie, ministère de la culture,2016

première identification de la valeur culturelle des biens immobiliers non protégés, contenant un minimum d'informations pour l'identification et la gestion) ;





Niveau 3 : fiche d'inventaire (modèle de fiche détaillée à utiliser pour la mise à jour et la standardisation de l'inventaire des biens culturels immobiliers déjà protégés, contenant des champs d'identification et de gestion approfondis), servant comme outil de base pour les interventions (entretien, conservation, restauration...).





2.6. Exemple de l'inventaire du patrimoine Architecturale

2.6.1 fiches des édifices Remarquable, Ville de Lille , France

2.6.1 fiches des édifices Remarquable, Ville de Lille , France

Monument	Adresse	Protection	Date	Illustration
Chapelle notre –dame de Réconciliation	28 rue de Canteleu	Inscrit	1926	
Eglise Saint-André	Rue Royale	classé	1945	
Eglise-Denis-d'Hellemmes	Rue raidherbe (Hellemmes)	Inscrit	1929	
Eglise Saint-Maurice	Rue de Paris	Classé	1840	
Eglise Sainte-Marie-Madeleine (ancienne chapelle des carmes)	Rue de Thionville	inscrit	1934	

Monument	adresse	Protection	Date	Illustration
Hôtel de l'intendance	68 rue royale	Inscrit	1927	
Hôtel de lamissart	130 rue royale	Inscrit	1927	
Hôtel Militaire des Bleuets	Place aux Bleuets a lille	Inscrit	1926	
Hôtel van der cruise de Waziers	95 rue royale	Inscrit	1948	
Monument	adresse	protection	Date	illustration

Fort saint-Sauveur	20 square Rouault	Classé inscrit	1910 1946	
Grande Garde	Place de général-de-Gaulle	Inscrit	1925	
Hôpital militaire Scrive	Rue de l'hôpital Militaire	Inscrit	1945	
Hospice général	Avenue du peuple-Belge	Inscrit	1948	

Conclusion

Enfin il faut dès le début préciser dans le cadre de la méthode choisie, que le L'inventaire que nous allons établir a bien des objectifs scientifiques visant en celles citer auparavant dans notre introduction, « à introduire une habitude mentale nouvelle dans le pays »¹ à l'instar des pays développées en vue de contribuer à l'intégration de ce patrimoine dans la vie nationale.

¹ L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, op cité, P.13.

Chapitre 03
Sahel Algérois Présentation générale

3.1 Introduction :

On ne peut répertorier les édifices remarquables du Sahel ouest algérois sans bien le définir et délimiter ses zones. La connaissance des limites de chaque village est indispensable pour préciser l'endroit où se trouvent ces édifices. L'histoire de ces villages et les conditions dont ils sont créés nous apportent un plus pour approfondir notre lecture du patrimoine bâtis existant.

3.2 Définition du Sahel

Le terme Sahel de son origine arabe sahel (ساحل) signifie littéralement « rivage » ou « bordure ». on peut parler aussi D'un autre origine linguistique arabe à partir du mot (سهل) sah'l, qui signifie terrain plat ou plaine. Mais Cette dernière version est plutôt utilisée pour désigner le Sahel africain qui sépare le grand sud algérien et libyen du reste de l'Afrique « entre le désert saharien, au nord, et la zone soudanienne, au sud » selon l'encyclopédie universalis.¹

Dans ce travail nous allons utiliser le terme dans le premier sens, c'est tout le bord de la mer méditerranée qui s'étend de l'ancienne ville d'Alger sur une trentaine de kilomètres à l'ouest.

Géologiquement parlant cette zone indiquée «est un bourrelet anticlinal d'âge pliocène (5 à 2 millions d'années) qui sépare de la côte la plaine de la Mitidja. Le paysage naturel, celui de 1830, à peu de choses près, est fait de collines hautes de 250 à 350m d'altitude et recouvertes de broussailles à palmiers doum ou palmiers nains (chamaerops humilis), diss (ampélodesmos mauritanicum), lentisque (pistacia lentiscus) et sur les basses dunes littorales...»².

De point de vue topographique ses collines « dominant de façon assez abrupte la Mitidja au sud ainsi que la mer entre Alger et Guyotville (Ain Benian), au droit de Bouzaréa et de la forêt de Baïnem. Elles culminent à 407m dans le massif de Bouzaréa. Au-delà de Guyotville (Ain Benian) vers l'ouest, les pentes sont plus modérées et il s'intercale entre les collines et la mer de très bas plateaux qui offrent au regard un relief de plaine »³.

¹ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sahel/>

² http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/1_communes_introduction_bouchet.htm

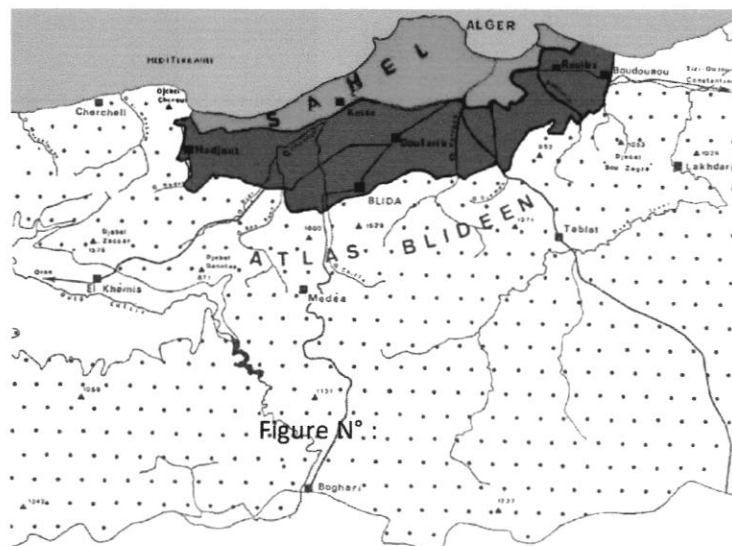
³ Ibid.

3.3 Situation géographique du sahel Algérois :

La région du sahel algérois est comprise entre la mer méditerranéenne et la plaine de Mitidja. Quelques ouvrages la limite entre la baie d'Alger et le massif de Chenoua près de Tipaza. De point de vue morphologique cette bande se rétrécit vers l'ouest jusqu'à moins d'un kilomètre. Au-delà du territoire de la commune de Koléa sa largeur fut insuffisante pour la création de villages de colonisation durant l'époque coloniale.⁴

Pour bien préciser la situation du sahel algérois on a choisi de préciser la situation des zones étudiées, Dely Ibrahim, Douéra, Sidi fredj, Staouali, Zeralda, Ain Benian et Chéraga.

3.3.1 Situation des zones étudiées



3.3.2 Dely Brahim

C'est le village le plus ancien mais le plus petits de tout le Sahel. « Cette agglomération, est située à environ dix kilomètres au sud-ouest d'Alger, à une altitude de 250m, par rapport au niveau de la mer, ayant pour coordonnées géographiques les valeurs angulaires 36°.75 min nord de latitude, et 2°98 min de longitude⁵ ».

« Au départ, le territoire de Dely Brahim était compris dans le triangle d'Ain Benian, Bouzaréah et Saoula. Il s'étalait, à peu près de Sidi Fredj jusqu'à l'oued Béni Messous, et à l'oued El Karma⁶, bien avant la fondation des villages voisins, tel que Chéraga. Elle comprenait outre, le territoire actuel, ceux d'El

⁴ Ibid.

⁵ Ahmed Karim Labeche, Haouchs et villages du Sahel algérois, Edition Imp. Jeunesse Beni Messous-Alger, juillet 2012, p.8.

⁶ L'oued El karma, ou rivière du figuier est le principal cours d'eau du Sahel, il se jette dans l'ouest de l'oued El Harrach. Voir, Ahmed Karim Labeche, Haouchs et villages du Sahel algérois, op. Cité, p.08.

Achour, Draria et d'ouled Fayet, toutes soustraites à la commune mère, successivement en 1870, 1876, 1888 »⁷.

« La commune, en 1935, n'a de limite naturelle qu'au nord le long de l'oued Beni Messous, et partiellement à l'est, du côté d'El Biar avec l'oued Lekhal » « La commune s'étend, pour l'essentiel, sur le versant sous le vent d'une crête arrondie, suivie sur 1 ou 2km, par la RN 36 qui mène à Douéra »⁸.

3.3.3 Chéraga

Le village de Chéraga est érigé sur le champ de bataille de Sidi Khalef, à l'emplacement même du douar de la tribu des « Chéraga ».

« D'après des relevés topographiques réalisés aux alentours de l'année 1856, la commune de Chéraga était bornée ainsi qu'il suit :



- Au Nord : la mer depuis cap Aconater, jusqu'à l'embouchure de l'oued El Maleh.

- A l'Est : le cours de l'Oued El Maleh, jusqu'à l'oued d'ouled Fayet, suivant une ligne fictive.

- Au Sud : l'oued d'Ouled Fayet, la limite ouest des terrains de souidania (ex-Saint-Ferdinand), l'Oued Sidi Harrach, et l'Oued El Aggar, jusqu'à la mer.

- A l'Ouest : la mer depuis l'embouchure de l'Oued El Aggar, jusqu'au Cap Aconater.»⁹

Le territoire de Chéraga durant la moitié du 19eme siècle est immense avoisinant les 32000 hectares, soit 32 km². Morphologiquement parlant c'est un

⁷ Ibid.

⁸ Georges Bouchet, Brèves monographies communales, Les six communes de la ceinture du Fahs http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/9_six_communes_fahs_dely_ibrahim_bouchet.htm

⁹ Journal militaire officiel vol 856 n°2, p.531. Voir : Ahmed Karim Labeche, Chéraga une banlieue d'Alger, édition (compte d'auteur) 2014, p.12-13.

territoire plat à 80% au moins, avec un littoral de 2km de plages et de dunes basses, entre les oueds Beni Messous au nord, et BouKara au sud... Au nord la commune accède à la forêt de Bâinem grâce à une étrange excroissance rectangulaire. L'essentiel reste le bas plateau, en pente douce vers la mer : 160m au village et 20m derrière les dunes. Le réseau des routes et des chemins en damier presque parfait dessert des fermes de colonisation¹⁰.

3.3.4 Douéra

D'après les relevés topographiques réalisés en 1858, le territoire de l Douéra est délimité ainsi qu'il suit :

- Au nord : l'oued d'Oued-Fayet suivant son écoulement sur les territoires des communes de Dely-Ibrahim et Souidania.

- A l'est : les terres de Shaoula, jusqu'à l'Oued Elkarma, les territoires de Khraicia et le cours de l'Oued Baba Tobji, jusqu'à la route de Blida.



- Au sud : Tesselet El-Merdja jusqu'au haouch El-Kadri (khraicia).

- A l'ouest : la limite de Koléa jusqu'à l'Oued El-Aggar, l'Oued Boughala, et l'Oued Elmendry¹¹.

Douéra est située à une altitude de 185 m au-dessus du niveau de la mer, à 36°.40 nord de latitude, et 2°56 Est de longitude.

Si on suit l'ancienne route entre Dély-Ibrahim et Douéra modernisée en 1833 et 1834, cette localité se situe à vingt kilomètre de la baie d'Alger.

¹⁰http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/1_communes_introduction_bou_chet.htm

¹¹ Algérie Bulletin officiel vol I, page 223 année 1858. Voir Ahmed Karim Labeche, op cité, P, 59.

3.3.5 Sidi Fredj

L'ancien village de Sidi Fredj est constitué « d'un plateau sous forme de d'une presqu'île s'avancant à peu près à 2000 m dans la mer. Formé de deux baies, Est et Ouest » « son territoire est présentement hérissé en partie, d'un bois de pins couvrant une étendue de 200 hectares » ayant pour coordonnées géographiques les valeurs angulaire 36.7571 de latitude et de 2.8465 de longitude.

Sidi fredj faisait partie de la localité de Staouali ou c'était dérouler la première bataille entre les troupes français du général De Bourment e les forces algériennes du Dey Hussein et des localités avoisinantes.

3.3.6 Staouali

Selon l'indicateur de l'Algérie¹², Staouali officiellement créée le 24 mars 1855 à environ deux kilomètres de Sidi fredj, se situe a , 36,7517nord de latitude, et de 2,8882 Est de longitude ayant environ 8 Km de bord de mer.

D'après le commandant Guyot, Le village est placé dans l'enceinte du camp élevé par les troupes de l'armée française en 1830¹³.

« Le territoire de la commune de Staouéli est un peu plus vaste que celui des communes plus proches d'Alger. Il forme

approximativement un carré de 5km sur 5 : soit à peu près 2500ha. Avant

1905 et le départ de Zéralda il couvrait plus de 5000ha..Trois

paysages s'y distinguent



nettement : les rivages du tombolo qui forme la presqu'île de

¹² Indicateur général de l'Algérie : description géographique Histoire et statistiques, par Victor Bérard, p204 année 1858. Voir, Ahmed Karim Labeche, côte ouest d'Alger, op cité, p.43.

¹³ http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/1_communes_introduction_bouchet.htm

Sidi Ferruch, la forêt du même nom et les espaces cultivés qui dominant »¹⁴.

Au début du siècle La côte de staouali s'étire sur environ 05 km. Elle est dans l'ensemble sinueuse avec seulement deux plages liée par un cordon littoral de part et d'autre de la presqu'île.

3.3.7 Ain Benian (Guyotville)

Ain Benian (Guyot ville), du nom du commandant Eugène Guyot réalisateur du plan su sahel algérois en 1842, n'était qu'un petit port de pêche en 1845 avec une vingtaine de maisonnette de deux pièces pour abriter les colons pêcheurs.

« Le territoire communal a en gros la forme d'un rectangle allongé le long de la mer ; 10km de long sur 3 à 4 km de large au grand maximum ; il est plus large à l'ouest où sa limite avec Chéraga suit le tracé de l'oued Beni Messous, plus étroit du côté de Bouzaréa où sa limite suit la crête des collines de la forêt de Baïnem.

Les trois ensembles naturels de cette commune apparaissent clairement sur la carte : il y a la côte de part et d'autre du cap (Acras ou Acrata selon les cartes) derrière lequel se niche le port de la Madrague, il y a le plateau et il y a les collines qui prolongent le massif de Bouzaréa »¹⁵.

« Les limites primitives du territoire d'Ain Benian étaient comprise entre Ras el Djarba (ex-cap Caxine), et Ras El Knatar, une expression



arabe dont la traduction littérale française est cap des arcades,(ou des ponts) lieu qui porte aujourd'hui, le nom d'Eljamila, la Madrague lors de la colonisation»¹⁶.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ahmed Karim Labeche, côte ouest d'Alger, op cité, p. 113.

3.3.8 Zeralda

Ce village représente la limite frontalière du sahel algérois côté Ouest loin d'environ 42 km de la baie d'Alger.

Ses limites géographiques se présentent comme suit :

- Au Nord : la mer méditerranée, le long d'une plage étendue sur 5 Km, ainsi que la commune de Staouali.
- A l'Ouest : Oued Mazafran constituant à la fois (actuellement), frontière naturelle avec la commune de Douaouda et ligne de démarcation entre la capital et la wilaya de Tipaza.
- Au sud : la commune de Mahelma.



A l'Est : les communes de Souidania et Mahelma¹⁷.

3.4 Histoire de la région du Sahel

Avant 1842 le sahel est une zone de guerre, de part et d'autre on assiste à des scènes des confrontations entre les troupes de l'armée française et les habitants des régions assistées par les tribus avoisinantes venant de la Mitidja, la Kabylie et surtout de Hadjout. On parle aussi de volontaires venant de toute l'Algérie.

Pendant cette période on ne peut pas parler de sahel algérois en tant que villages ou petites agglomérations. Les premiers noyaux de ces localités ne comptent que quelques familles. Une trentaine à Dely Ibrahim, une dizaine à Staouali pas plus.

Au début de 1842¹⁸, et à la demande du général Bugeaud le commandant Guyot (Comte Guyot) à délivrer son plan de colonisation à celui-ci. Une fois validé, le

¹⁷ Ahmed Karim Labeche, côte ouest d'Alger, op cité, p74.

¹⁸ On note qu'avant ce plan le chef suprême des troupes françaises a commencé la concession des terres aux colon allant de deux à dix hectares contre une somme allant de 1200F à 1500F en plus s des lots de terrain pour la construction de villas.

texte concernant la colonisation selon ce plan est envoyé à Paris Le 12 mars 1842. C'est le début officiel de la colonisation, de la création du sahel algérois¹⁹.

C'est dans ce contexte, selon Labeche « qu'une colonisation militaire débutera, ce fut l'idée de Bugeaud gouverneur général de l'Algérie coloniale, pensant que les soldats pouvaient opposer à l'insurrection une résistance énergique ; bon nombre de villages, sont primitivement peuplés par des libéraux militaires, l'attrait d'un pays neuf qu'est cet Algérie, provoque la migration de colons affluant de France et du pourtour méditerranéen». C'était le plan Guyot²⁰.

Ledit plan Guyot prévoyait la création de systèmes au niveau intérieur et extérieur, comme la création de tours défensives, de portes et de ponts pour chaque ville, parmi d'autres structures qui garantissaient leur autonomie.

Ils étaient répartis en trois zones qui occupaient tout le Sahel: la zone du Fahs²¹, destinée à couvrir directement Alger, Staouéli et Douéra, la zone autour de Koléa et de Blida, reliées par une ligne continue de vallées et de plateformes élevées qui entouraient la zone de la Mitidja où étaient prévus cinq autres centres qui complétaient la zone de couverture du plan²².

Ledit plan Guyot prévoyait aussi la création de systèmes au niveau intérieur et extérieur, comme la création de tours défensives, de portes et de ponts pour chaque ville, parmi d'autres structures qui garantissaient leur autonomie.

Les premiers villages Guyot furent fondés en 1842, en général tous les villages ont été fondés avant 1847 sauf Staouali qui a tarder jusqu'à 1853.

Les grandes lignes de transformation ont permis la planification militaire (1830-1840), la fondation d'une nouvelle urbanité reposant sur l'imaginaire européen

¹⁹http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/1_communes_introduction_bouchet.htm

²⁰ Ahmed Karim Labeche, Koléa Douaouda Fouka, édition (compte d'auteur), 2013, p.7-8.

²¹ Le Fahs d'Alger est un terme historique qui désigne les environs de la ville d'Alger ; notamment par opposition à sa médina : la Casbah d'Alger. L'expression est en vigueur jusqu'en 1930 pour désigner couramment la périphérie du centre historique d'Alger. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fahs_d%27Alger. Le Fahs d'Alger au temps des Turcs se compose de 07 contons (Bouzareah, Beni Messous, Ain Zeboudja 'vallon près de Ben Aknoun), Birtouta, Kouba, Hamma, zouaoua). Ahmed Karim Labeche, Cheraga, p.34.

²² Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la wilaya d'alger, master plan | livrable 12 b | stratégie et schéma d'aménagement des espaces publics et emplacements réservés | PATRIMOINE CONSTRUIT | MAI 2012 Version finale révisée et validée, p.19.

(1840-1880) et l'expansion en dehors de la muraille avec la fondation de nouveaux tissus et de nouvelles centralités fonctionnelles²³.

Le premier essor de fixation de colons survient surtout, le long de la côte et du Sahel où sont également fixées les nouvelles activités et surtout les nouvelles opportunités d'expansion d'industries et d'exploitation agricole, d'infrastructures touristiques et de loisir²⁴.

Douéra c'était l'exception par sa garnison militaire ainsi que Koléa.

3.5 Les Villes historiques de la Région Ouest du Sahel

Durant l'époque Ottomane le Sahel faisait partie du domaine du Dey, qu'on désignait par Dar Essoltan, un vaste territoire administré par l'Agha, et des Caïds. Dès 1842 le Sahel constitue le champ de métamorphose des Haouchs existants, qui se transforment en villages à côté des douars spontanés des Fahs, à l'instar de Dely Ibrahim, Douéra, Mahelma, Souidania, et Rahmania²⁵.

Les noyaux des villes historiques aux styles coloniaux de la Région Ouest du Sahel n'étaient durant la première moitié du 19ème siècle que quelques bourgades d'une vingtaine ou d'une dizaine de maisons. Les villes ont progressé avec le temps depuis 1842 selon le plan Guyot, jusqu'à ce qu'elles prennent leurs formes qui leur donnent cette dénomination d'historiques au début du 20ème siècle et jusqu'à le recouvrement de l'indépendance de l'Algérie en 1962.

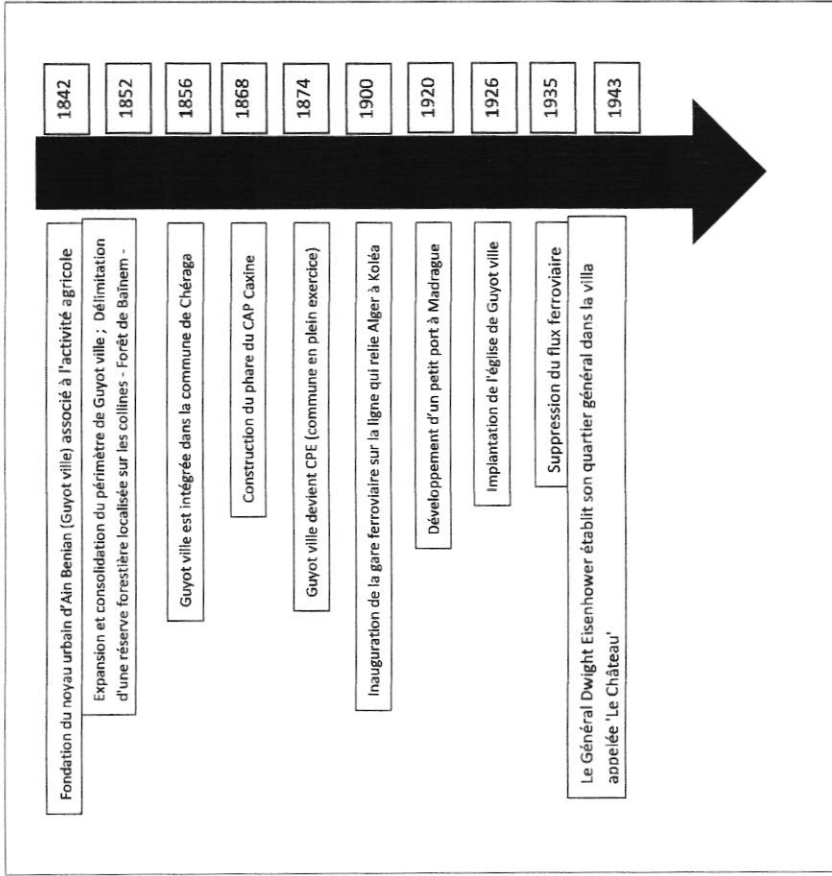
L'inventaire que nous avons fait auparavant en précisant la situation de chaque village colonial nous permet d'identifier la genèse historique des villes suivantes pour le Sahel de l'ouest algérois :

²³ Ibid., p.47.

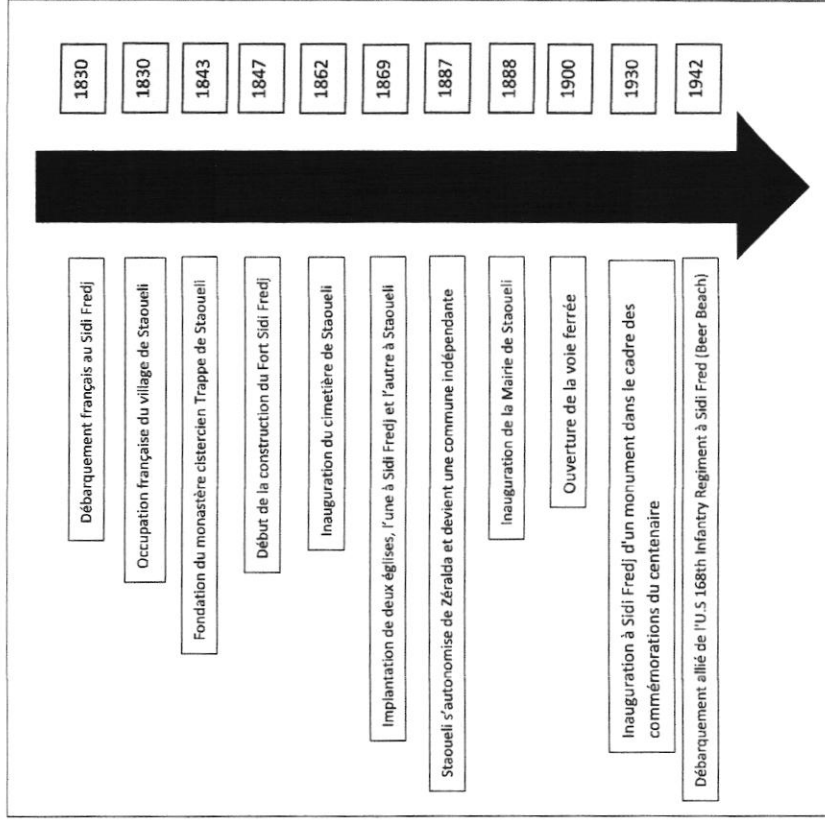
²⁴ Ibid, p.22.

²⁵ Ahmed Karim Labeche, Haouchs et villages du Sahel algérois, op cité,p.6.

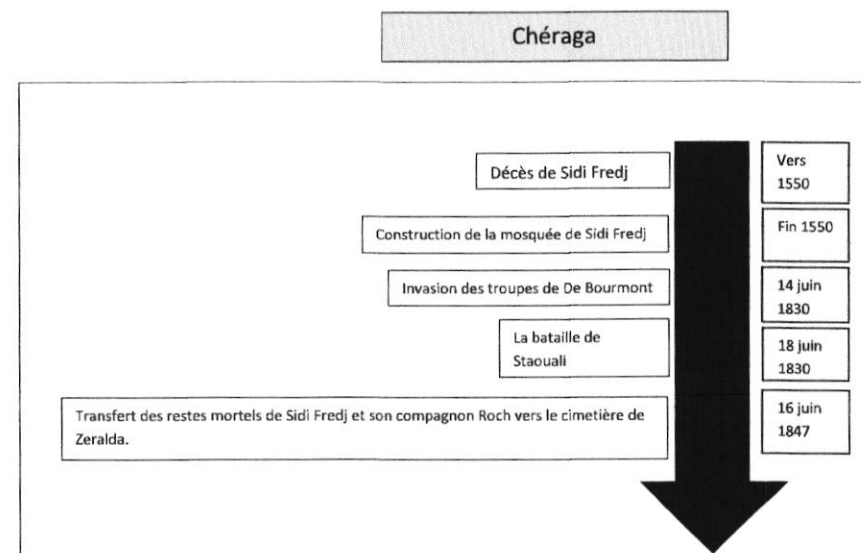
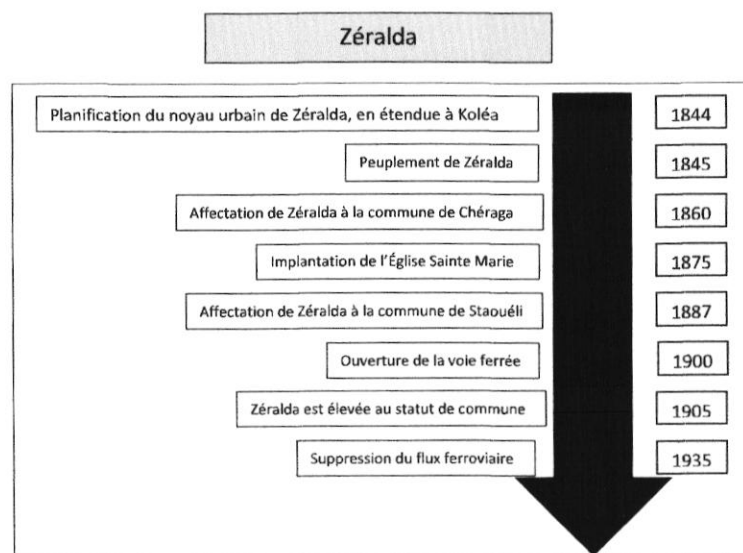
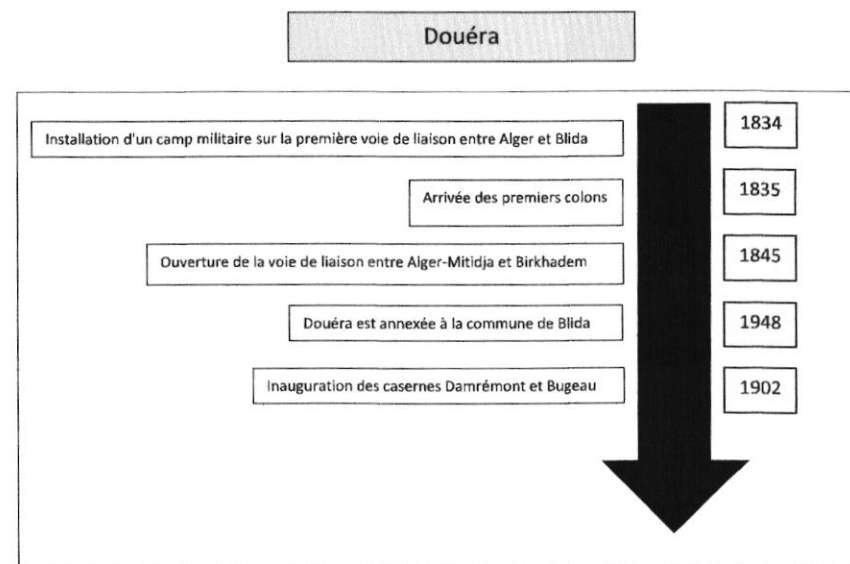
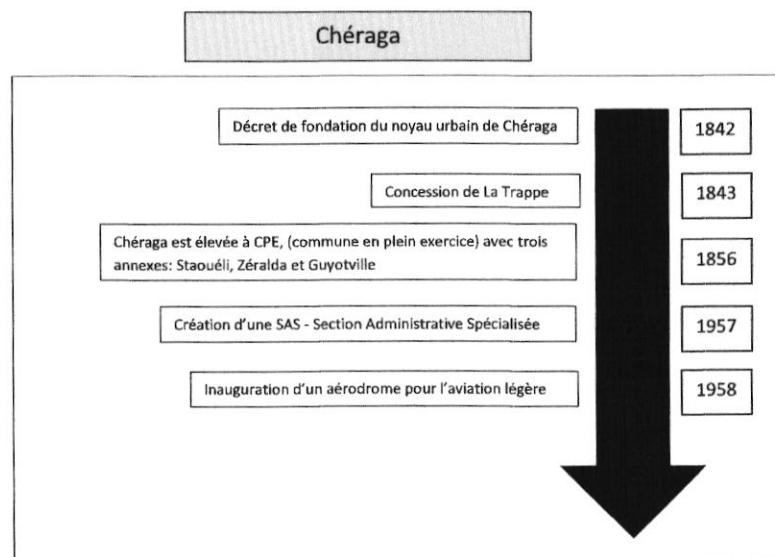
Ain Benian(Guyot ville)



Staoueli



Source : PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA WILAYA D'ALGER



Source : PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA WILAYA D'ALGER

3.6 Conclusion

L'année 1842 était vraiment exceptionnelle pour le sahel ouest algérois. Les militaires français ont décidé officiellement en cette date de coloniser l'ancien Fahs du dey. Tous les contons de l'époque turc ont été concernés. Nous avons vu comment sont-ils créés les villages de Dely Ibrahim, Chérage, Staouali, Douéra, Ain Benian et Staouali. Les monuments remarquables que nous avons recensés ont tous une étroite relation avec l'histoire coloniale. Le style dont ils sont bâtis ne laisse aucun doute de leurs appartenances à la civilisation européenne et au modèle français en particulier. Les normes et le style arabo-mauresque a été dépassé ne serait-ce pour cette période étudiée.

Chapitre 4

**Elaboration du répertoire des édifices
remarquable des villes**

4.1 Introduction :

Le but de ce chapitre est d'avoir rassembler ses édifices historiques dans un répertoire à travers des fiches pour chaque édifice en faisant des entretiens et sélectionnant les édifices dans une liste pour faciliter la tâche.

4.2 La méthode appliqué Pour le Répertoire




Comme on 'a montré dans les chapitres précédents, la méthode de l'inventaire est la méthode idéale pour élaborer un répertoire, de ce la notre fiches des édifices sera présenté sur les critère suivantes :

- Identification
- Catégorie / typologie
- Localisation
- Statut juridique
- Description sommaire de l'édifice
- Etat de conservation




4.3 Les critères de reconnaissance de caractère Edifice remarquable

Tableaux des critères :




4.3 Les critères de reconnaissance de caractère Édifice

Edifices recensés		Critères de la qualité «Edifice remarquable »					commentaires	Edifice éligibl
Repérage	Illustration	De proportions importante	Valeurs patrimoniales					
			Valeur esthétique	Valeur Historique	Valeur scientifique	Valeur Sociale ou spirituelle		
Auberge du Moulin Chéraga		oui	oui	oui	oui	oui	Elément remarquable de proportion importe par rapporte au régions	
Ancienne Eglise Chéraga Actuellement sureté		oui	oui	oui	non	non	Elément remarquable est toujours le gouverneur de l'importance	
La Trappe Staoueli (Bouchaoui)		oui	oui	oui	oui	oui	Elément de richesse historique	

Chapitre 4 : Elaboration du repertoire des edifices remarquable des villes

Edifices recensés		Critères de la qualité «Edifice remarquable »					commentaires	Edifices éligible
Repérage	Illustration	De proportions importantes	Valeurs patrimoniales					
			Valeur esthétique	Valeur Historique	Valeur scientifique	Valeur Sociale ou spirituelle		
La trappe Staoueli (Bouchaoui)		oui	non	oui	oui	oui	Elément de richesse historique	
Mairie Zéralda		oui	oui	oui	oui	non	Origine de la ville	
Hôtel de ville		non	oui	non	oui	oui		
Edifices recensés		Critères de la qualité «Edifice remarquable »						

Chapitre 4 : Elaboration du repertoire des edifices remarquable des villes

Repérage	Illustration	De proportions importante	Valeurs patrimoniales				commentaires	Edifices éligible
			Valeur esthétique	Valeur Historique	Valeur scientifique	Valeur Sociale ou spirituelle		
Mairie		oui	oui	oui	oui	non		
mosquée		oui	oui	oui	oui	oui	Origine de la ville	
cinéma		non	oui	oui	oui	non		

Chapitre 4 : Elaboration du repertoire des edifices remarquable des villes



Mairie Douéra		oui	oui	oui	oui	non	Élément remarquable est toujours le gouverneur de l'importance
Groupe scolaire Zéralda		oui	oui	oui	oui	oui	Origine de la ville

Tableau : de vérification de la qualité

«Edifice remarquable » chez les Edifices recensés

Source: l'encadreur de cette mémoire.

4.4 La liste des édifices remarquables recensés dans les villes cas d'étude :

Zéralda :

- Mairie
- Hôtel de ville
- Ecole

Ain Benian :

- Mairie
- Eglise

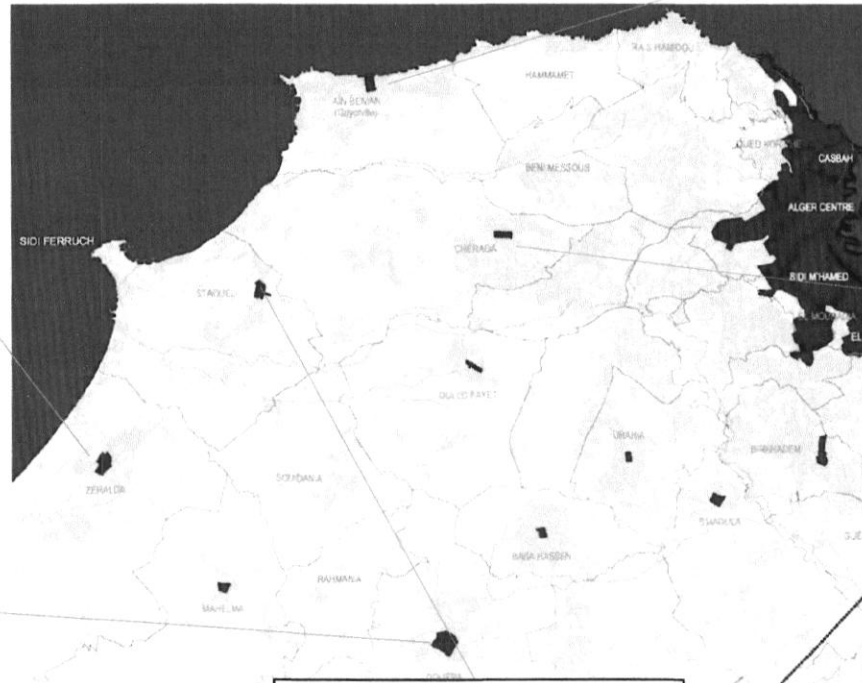


Figure 4.1 Carte Du Sahel Algérois

Douéra :

- La mairie
- Cinéma

Chéraga:

- Auberge du Moulin
- Eglise

Staouali (Bouchaoui) :

- La trappe

répertoire des Edifices remarquables

Ville de Chéraga

FICHE D'EDIFICE N° :1

Identification :

Hôtel l'Auberge Du Moulin

Catégorie / typologie : Monument

Localisation : Commune de Chéraga

Statut juridique : Privé

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Bonne Etat

Protection : Non classé



Photo 4.1 Auberge du Moulin



répertoire des Edifices remarquables

Ville de Chéraga

FICHE D'EDIFICE N° :2

Identification :

Ancien Eglise , Actuellement sureté

Catégorie / typologie : Monument

Localisation :

Commune de Chéraga

Statut juridique :

Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Bonne Etat

Protection : Non Protégé par la lois



Photo 4.2 Eglise de Chéraga

Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Staoueli

FICHE D'EDIFICE N° :3

Identification : La Trappe de Staoueli

Catégorie / typologie : Edifice

Localisation : Commune de Staoueli

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : moyenne Etat

Protection : Non Protégé



Photo 4.4 La Trappe De Staoueli

Photo 4.3 La Trappe De Staoueli

Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Zéralda

FICHE D'EDIFICE N° :6

Identification : Mairie

Catégorie / typologie : Edifice

Localisation : Commune de Zéralda

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Bonne Etat

Protection : Non Protégé



Photo 4.5 APC de Zéralda

Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Zéralda

FICHE D'EDIFICE N° :7

Identification : Groupe Scolaire

Catégorie / typologie : Monument

Localisation : Commune de Zéralda

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Bonne Etat

Protection : Non Protégé



Photo 4.6 Groupe Scolaire Zéralda



Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Zéralda

FICHE D'EDIFICE N° :8

Identification : Ancien Hôtel de ville

Catégorie / typologie : Monument

Localisation : Commune de Zéralda

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Moyenne Etat

Protection : Non Protégé



Photo 4.7 Hôtel de la ville Zéralda



Répertoire des Edifices remarquables

Ville de AinBeniane

FICHE D'EDIFICE N° :5

Identification : Mairie de Ain Benian

Catégorie / typologie : Edifice

Localisation : commune de Ain Beniane

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Moyenne Etat

Protection : Non Protégé



Photo 4.8 APC Ain Beniane

Identification : Ancienne Eglise de Ain Beniane

Catégorie / typologie : Monument

Localisation : Commune de Ain Beniane

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : moyenne Etat

Protection : non protégé



Photo 4.9 Mosquée/Eglise Ain Beniane



Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Douéra

FICHE D'EDIFICE N° :5

Identification : Mairie

Catégorie / typologie : Edifice

Localisation : Commune de Douéra

Statut juridique : Étatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Bonne Etat

Protection : Edifice Non protégé



Photo 4.10 APC Douéra

Répertoire des Edifices remarquables

Ville de Douéra

FICHE D'EDIFICE N° :5

Identification : Cinéma de Douéra

Catégorie / typologie : Monument

Localisation : Commune de Douéra

Statut juridique : Etatique

Description sommaire de l'édifice :

Etat de conservation : Mauvaise état

Protection : Non Protégé

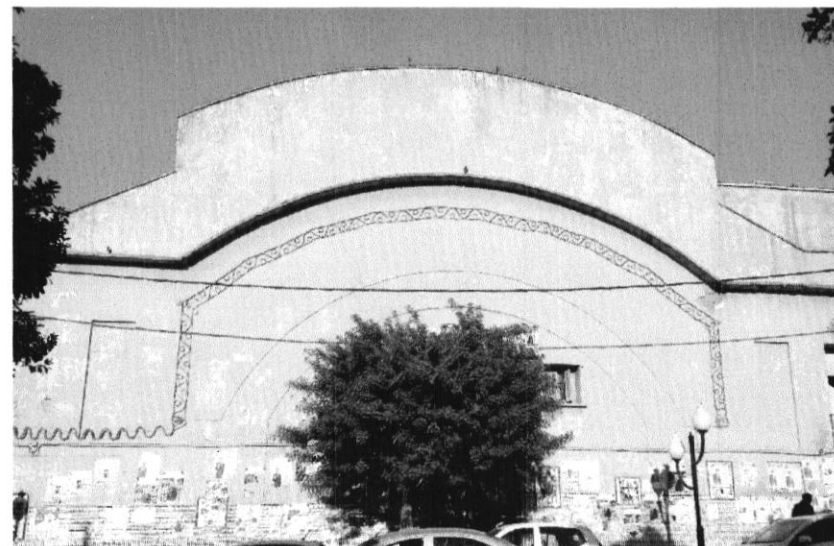


Photo 4. 11 APC Douéra

4- Séminaires

1. « **Patrimoine culturel, patrimoine naturel** » Objectifs et orientations thématiques, JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 20 et 21 septembre 2014, ministère de la culture et de la communication, France.

5- Séminaires

1. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sahel/>
2. http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/1_communes_introduction_bouchet.htm
3. Georges Bouchet, Brèves monographies communales, Les six communes de la ceinture du Fahs
4. http://algerroi.fr/Alger/alger_son_histoire/communes_villages_sahel/textes/9_six_communes_fahs_dely_ibrahim_bouchet.htm
5. <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:http://www.patrimoineculturel.algerie.dz/presentation-3/>
6. https://www.universalis.fr/encyclopedie/restauration-architecture/#i_39340
7. <https://fr.glosbe.com/fr/fr/valeur%20documentaire>
8. <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/qgen.php>
9. <http://cnrtl.fr/definition/contextuel>
10. https://fr.wikisource.org/wiki/L%20%80%99Encyclop%C3%A9die/1re_%C3%A9dition/INVENTAIRE.
11. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inventaire/44080#5x2C66CP2zmzp3tI.99>.
12. https://fr.wikipedia.org/wiki/Inventaire_g%C3%A9n%C3%A9ral_du_patrimoine_culturel
13. https://fr.wikipedia.org/wiki/Fahs_d%27Alger
14. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sahel/>